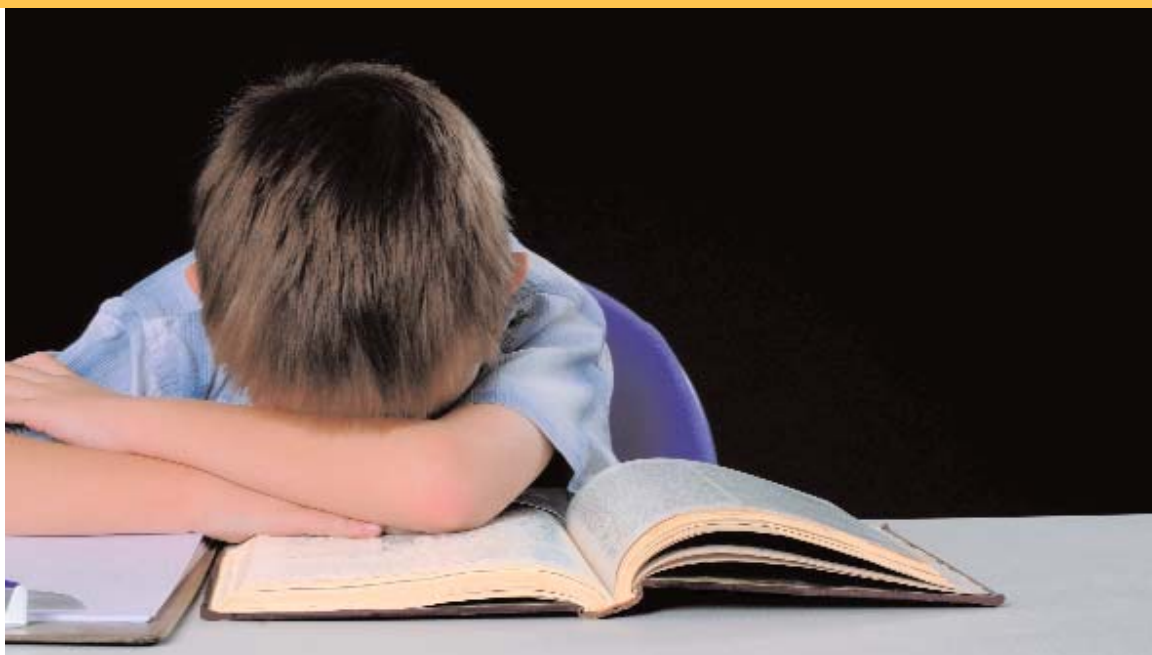


SOS

ÉDUCATION

Parents et professeurs doivent
se rassembler pour réformer l'école !



120, boulevard Raspail - 75006 Paris - Tél. : 01 45 81 22 67 - Fax : 01 45 89 67 17
www.soseducation.com / contact@soseducation.com

NOS 10 GRANDS

1

Tous les enfants doivent savoir lire à la fin du CP

La méthode globale doit être remplacée par la méthode syllabique. La circulaire du 3 janvier 2006 interdisant les méthodes à départ global doit être appliquée dans toutes les écoles.

2

Rendre la priorité à la transmission des savoirs

L'École a pour première mission d'instruire les enfants. La transmission des connaissances doit être son principal objectif. Ce n'est que s'ils s'instruisent que les enfants peuvent s'épanouir.

3

Restaurer le prestige des professeurs

Les professeurs doivent disposer de tous les moyens réglementaires nécessaires pour assurer leur autorité. La décision du passage des élèves dans la classe supérieure doit leur être rendue.

4

Adapter les cours au niveau des élèves

Pour permettre à tous les élèves de suivre, il faut former les classes en tenant compte du niveau des élèves. Le professeur peut ainsi adapter sa pédagogie et son cours pour plus d'efficacité.

5

Garantir les acquis des élèves

Des examens d'entrée en 6^e et en 2^{de} doivent être créés pour garantir les acquis des élèves en primaire et au collège. Le passage dans la classe supérieure ne doit plus être automatique.



NDS OBJECTIFS

6

Un métier pour tous en fin d'études

Quelle que soit la durée de leurs études, tous les élèves doivent avoir une qualification à leur sortie du système éducatif. Les filières professionnelles doivent être revalorisées, et permettre l'apprentissage d'un métier dès 14 ans.

7

Restaurer la discipline dans les classes

Les prédélinquants doivent aller en internat disciplinaire. Ils ne doivent pas occuper les places des classes spéciales pour élèves en difficulté. L'élève exclu d'un établissement doit faire lui-même les démarches (lettre, entretien) auprès des chefs d'autres établissements pour demander sa réintégration.

8

Créer de vrais cours de morale et de civisme

L'enseignement moral et civique, tel qu'il était fait à l'école autrefois, est devenu plus nécessaire encore du fait de la "démission" de certains parents. Ces cours doivent enseigner aux enfants leurs devoirs au moins autant que leurs droits.

9

Encadrer le pouvoir syndical

Les orientations et le fonctionnement de l'Éducation nationale doivent être conformes à la volonté des citoyens, et des représentants qu'ils élisent. Les syndicats, qui défendent les intérêts du personnel, ne doivent ni diriger, ni gérer le système scolaire.

10

Sanctionner le personnel scolaire en cas de faute professionnelle

Le déplacement géographique (mutation) est la seule mesure actuellement mise en pratique en cas de défaillance professionnelle des enseignants. Dans l'intérêt des enfants, il faut créer des possibilités de rétrogradation et de révocation en cas de faute grave.

NOS MOYENS

1 Pression sur les pouvoirs publics

Les membres de SOS Éducation organisent chaque mois une campagne de défense de l'École. Ils envoient des dizaines de milliers de lettres, de pétitions et de cartes postales aux pouvoirs publics pour faire entendre la voix des parents et des professeurs de bon sens. Les représentants de SOS Éducation à Paris rencontrent constamment recteurs, parlementaires, conseillers ministériels et ministres pour les presser de mettre en oeuvre les réformes demandées par les membres de l'association.



Isabelle Hannart, secrétaire générale de SOS Éducation, intervient auprès du député Frédéric Reiss, rapporteur de la Loi Fillon sur l'école.

2 Information Presse

SOS Éducation diffuse à grande échelle des informations sur l'École. Grâce à son site www.soseducation.com, qui attire 40 000 visiteurs par mois, aux envois d'emails et de plus de 2,5 millions de courriers par la poste chaque année, l'association travaille à une prise de conscience générale de la crise de l'école et de ses conséquences. Grâce à ses communiqués de presse, SOS Éducation apparaît aussi dans tous les médias nationaux ainsi que dans la plupart des quotidiens et hebdomadaires locaux.



Vincent Laarman, délégué général de SOS Éducation, le 22 janvier 2008, lors d'un débat sur l'école sur LCI.

S D'ACTION

3 Recherches

L'association possède son propre institut de recherche, l'Institut de Recherche Indépendant sur l'Éducation (IRIÉ), qui publie des cahiers de recherche en histoire, philosophie, et économie de l'éducation. L'IRIÉ édite également une revue trimestrielle, la "Nouvelle Revue d'Éducation", qui réunit des contributions de niveau universitaire, réalisées par des experts reconnus. Plus de soixante chercheurs participent aux travaux de l'IRIÉ.



Quelques exemples des nombreuses publications de SOS Éducation.

4 Interventions locales

Grâce à ses 80 000 membres, SOS Éducation est informée des problèmes qui surviennent dans les écoles partout en France et dispose de relais locaux pour intervenir dès qu'il le faut. Faute grave commise par un professeur, atteinte à la neutralité de l'École dans les programmes, les manuels ou les examens, abus de la part des syndicats d'enseignants, SOS Éducation alerte ses réseaux, la presse, les élus et obtient des résultats (voir p. 7).



La réaction des membres de SOS Éducation peut se faire par une opération massive de pétitions de protestation.

L'ÉQUIPE DE SOS ÉDUCATION

Les fondateurs

SOS Éducation a été créée en 2001 par Sylvain Marbach, ingénieur, et Domitille Létondot, psychologue en milieu scolaire. Ils ont formé une équipe pour développer l'association : recruter des membres, puis organiser des actions pour défendre le bon sens et les méthodes éprouvées dans les écoles.



L'équipe fondatrice de SOS Éducation.

Historique

Martine Duverger, pharmacienne, fut la première porte-parole de l'association. C'est elle qui fut chargée de diffuser les premiers Référendums sur l'école, avec l'aide de professionnels. Les effectifs de l'association ont atteint 40 000 membres fin 2003. Les membres de SOS Éducation furent alors assez nombreux pour

faire pression sur les pouvoirs publics, remportant leurs premières victoires (cf. ci-contre). En août 2004, Isabelle Hannart, responsable des relations avec les membres, fut nommée porte-parole. Grâce à Isabelle, l'association est devenue un interlocuteur habituel des pouvoirs publics. SOS Éducation est aujourd'hui reçue au plus haut niveau de l'État, Présidence de la République incluse. Au 1^{er} mai 2008, Claire Polin était présidente de l'association, Domitille Létondot, trésorière, et Sylvain Marbach, secrétaire. Vincent Laarman est délégué général et Aldric Boulangé, délégué général adjoint et porte-parole. Aucun des membres de l'équipe dirigeante de SOS Éducation n'appartient, ou n'a appartenu, à un parti politique. L'association est indépendante de toute autre organisation.

En savoir plus

Vous pouvez visiter notre site www.soseducation.com, nous écrire, nous téléphoner au 01 45 81 22 67, ou encore visiter nos locaux et nous rencontrer à l'association, 120, boulevard Raspail, 75006 Paris.

QUELQUES EFFETS DE NOTRE MOBILISATION

Mars 2009

La réforme Darcos du lycée, qui délivre des enseignements incohérents et sans structure logique, est annulée. Le caractère obligatoire de la "semaine de 4 jours" dans les écoles primaires est supprimé.

Mars 2008

Les membres de SOS Éducation obtiennent de nouveaux programmes du primaire remettant à l'honneur l'instruction civique et morale, la grammaire, l'histoire chronologique, le calcul mental et la règle de trois.

Janvier 2008

Les membres de SOS Éducation gagnent leur procès contre les éditeurs Nathan et Bordas. SOS Éducation était poursuivie en justice depuis novembre 2005 par les éditeurs pour avoir épinglé trois de leurs manuels scolaires, lors de la campagne « Les 5 pires livres de classe ».

Avril 2006

Les membres de SOS Éducation mettent un terme à une opération « d'enseignement de la revendication » menée par des éducateurs dans les écoles primaires de la ville de Grasse (Alpes-Maritimes), une activité destinée à apprendre aux enfants à revendiquer et à organiser des manifestations.

Janvier 2006

Les membres de SOS Éducation obtiennent la publication d'une circulaire ministérielle interdisant la méthode globale et ses dérivés dans les écoles.

Novembre 2005

Les membres de SOS Éducation obtiennent que le droit de commencer l'apprentissage d'un métier soit élargi aux enfants de 14 ans qui le souhaitent.

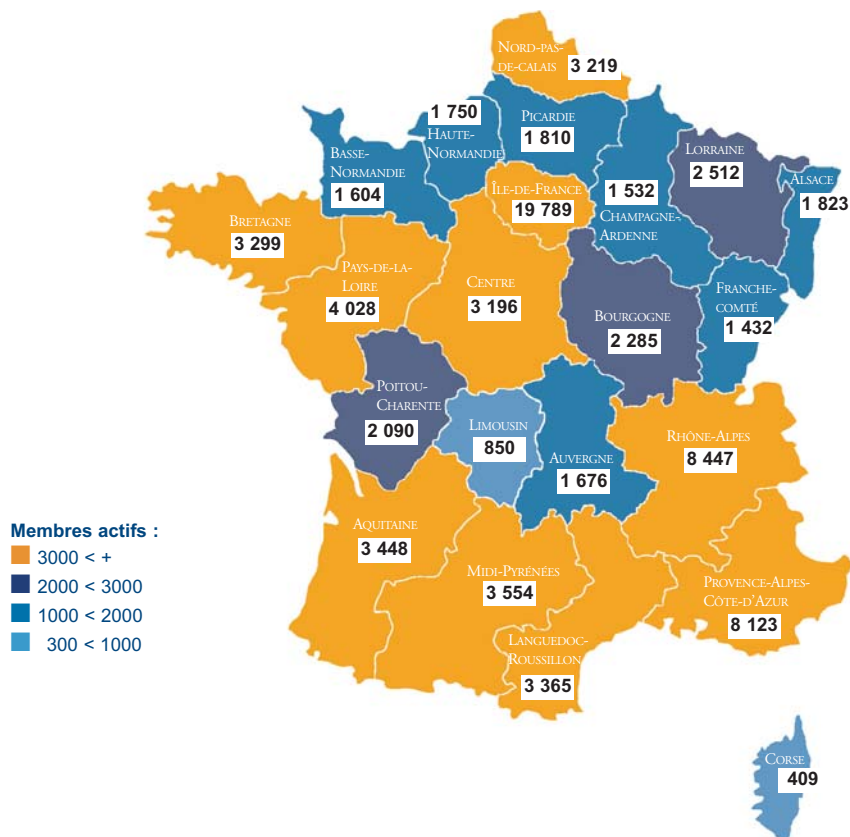
Novembre 2005

Les membres de SOS Éducation obtiennent la suppression de 800 postes d'enseignants rémunérés par l'Éducation nationale alors qu'ils ne dispensent aucun cours et sont détachés dans des associations satellites des syndicats d'enseignants.

Juin 2005

SOS Éducation obtient que deux recteurs soient sanctionnés pour avoir introduit des sujets politisés au baccalauréat des séries L et STT, portant atteinte aux principes de neutralité de l'École et de liberté d'opinion des candidats.

LES 80 000 MEMBRES ACTIFS DE SOS ÉDUCATION



Tout le succès de SOS Éducation repose sur la réactivité et la générosité de ses 80 000 membres.

Les membres de SOS Éducation jouent un rôle crucial pour contrebalancer le pouvoir des dirigeants syndicaux de l'Éducation nationale. Lorsque des représentants de l'association sont reçus par les pouvoirs publics, ils ne sont écoutés que parce qu'ils parlent au nom de tous les parents et professeurs membres actifs de SOS Éducation. L'implantation nationale de SOS Éducation est sa plus grande force et la garantie de son indépendance.

SOS Éducation

120, boulevard Raspail - 75006 Paris - Tél. : 01 45 81 22 67 - Fax : 01 45 89 67 17
www.soseducation.com / contact@soseducation.com